

Sur le procédé

ARDEX SK 100 SPEC

Famille de produit/Procédé : Système de Protection à l'Eau sous Carrelage (SPEC)

Titulaire(s) : Société ARDEX France

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 13 - Procédés pour la mise en œuvre des revêtements

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V2	Cette version annule et remplace l'Avis Technique 13/16-1329_V1. Prorogation d'un an de l'Avis Technique jusqu'au 30/09/2027, sans aucune autre modification.	GILLIOT Christine	DUFOUR Christophe

Descripteur :

Le procédé ARDEX SK 100 SPEC, destiné à la pose de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles en sols et murs intérieurs, permet la réalisation d'une protection à l'eau en sols et murs des supports sensibles.

Le procédé complet est constitué par :

- un primaire adapté au support (le cas échéant),
- la sous-couche ARDEX SK 100 collée avec une colle à carrelage adaptée, le carrelage,
- le traitement spécifique des points singuliers.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté	4
1.1.1.	Zone géographique	4
1.1.2.	Ouvrages visés	4
1.2.	Appréciation	4
1.2.1.	Aptitude à l'emploi du procédé	4
1.2.2.	Durabilité	5
1.2.3.	Impacts environnementaux	5
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	5
2.	Dossier Technique.....	6
2.1.	Mode de commercialisation.....	6
2.1.1.	Coordonnées	6
2.1.2.	Identification	6
2.2.	Description	6
2.2.1.	Principe.....	6
2.2.2.	Caractéristiques des composants	6
2.3.	Dispositions de conception.....	8
2.3.1.	Supports en sol	8
2.3.2.	Supports en murs.....	9
2.4.	Dispositions de mise en œuvre du procédé en sols	11
2.4.1.	Mise en œuvre de la sous-couche ARDEX SK 100 W	11
2.4.2.	Traitement des joints	12
2.4.3.	Pose du carrelage	12
2.4.4.	Mise en service.....	13
2.5.	Disposition de mise en œuvre du procédé en murs.....	13
2.5.1.	Mise en œuvre de la sous-couche ARDEX SK 100 W	13
2.5.2.	Traitement des points singuliers	15
2.5.3.	Pose collée du carrelage	16
2.6.	Maintien en service du produit ou procédé	16
2.7.	Traitement en fin de vie	16
2.8.	Assistante technique	16
2.9.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	16
2.10.	Mention des justificatifs	16
2.10.1.	Résultats expérimentaux	16
2.10.2.	Références chantiers	16

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine et dans les DROM.

1.1.2. Ouvrages visés

Ce procédé est utilisable en travaux neufs et travaux de rénovation en sols et murs dans les locaux humides intérieurs visés au paragraphe 1.1.2.1, qui ne présentent pas de joint de dilatation.

Locaux visés

En sol : locaux sans pente ni siphon classés P3 E2 au plus.

En mur : locaux classés EC au plus conformément au tableau 1 qui précise les limitations du domaine d'emploi en fonction de la nature du support, de l'exposition à l'eau du local et de la colle à carrelage.

1.1.2.1. Supports visés

Sols intérieurs

En sols intérieurs, les supports visés en travaux neufs et en rénovation sont ceux définis au § 5.1 du Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution « CPT SPEC Nattes », *e-cahier du CSTB n° 3788* complété comme suit :

Murs intérieurs

En murs intérieurs, les supports visés en travaux neufs et en rénovation sont ceux définis au § 5.2 du Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution « CPT SPEC Nattes », *e-cahier du CSTB n° 3788*.

1.1.2.2. Carreaux associés

Pose collée

Les carreaux ou revêtements analogues associés sont ceux indiqués au Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution « CPT SPEC Nattes », *e-cahier du CSTB n° 3788* complétés comme suit :

- en mur, les limitations de surface en fonction des carreaux (nature, porosité) et de la colle choisie sont précisées dans le tableau 1.
- les carreaux doivent être de type P3 au moins.
- leur épaisseur doit être de 8 mm au moins.

1.2. Appréciation

1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé

Comportement au feu

Le procédé ARDEX SK 100 SPEC n'est pas de nature à affecter la tenue au feu des ouvrages.

Adhérence

En pose collée, l'adhérence est satisfaisante lorsque la sous-couche est marouflée fermement.

Comportement vis-à-vis du passage de l'eau

D'une façon générale, cette sous-couche possède des propriétés de protection au passage de l'eau liées :

- d'une part, au traitement des raccords entre lés, en partie courante,
- d'autre part, aux dispositions particulières pour le traitement des points singuliers : raccordements sol - mur, joints de fractionnement, canalisations traversantes.

Tenue au choc du revêtement céramique

En pose collée, ce type de procédé conduit à une résistance aux chocs des éléments en céramique plus faible que celle de ces mêmes éléments placés en pose scellée. Néanmoins, compte tenu de l'usage qui est réservé à ce procédé et de l'obligation qui est faite d'utiliser des carreaux de caractéristiques données (cf. paragraphe 1.1.2.3 du Dossier Technique), ce procédé présente dans ces conditions une tenue aux chocs normalement suffisante.

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents, maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

1.2.2. Durabilité**Emploi en sols intérieurs**

Dans le domaine d'emploi accepté, l'application de ce procédé mis en interposition entre le support et le revêtement de sol ne modifie pas la durabilité de ce revêtement de sol.

Emploi en murs intérieurs

Dans le domaine d'emploi accepté, ce procédé apporte une protection à l'eau suffisante qui permet d'éviter les dégradations liées à l'humidification du support.

1.2.3. Impacts environnementaux

Le procédé ne fait pas l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale (DE). Il ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Le procédé est commercialisé par le titulaire.

2.1.1. Coordonnées

Titulaire :

Société ARDEX France

5 avenue Pierre Salvi

FR – 95500 GONESSE

Tél. : 01 30 11 21 65

Internet : www.ardex-france.fr

2.1.2. Identification

La sous-couche est identifiée par le logo ARDEX imprimé sur une de ses faces.

2.2. Description

2.2.1. Principe

Le procédé ARDEX SK 100 SPEC, destiné à la pose de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles en sols et murs intérieurs, permet la réalisation d'une protection à l'eau en sols et murs des supports sensibles.

Le procédé complet est constitué par :

- un primaire adapté au support (le cas échéant),
- la sous-couche ARDEX SK 100 W collée avec une colle à carrelage adaptée,
- le carrelage
- le traitement spécifique des points singuliers.

La réalisation d'ouvrage de toiture (terrasses sur local fermé par exemple), de balcons, de loggias ou de travaux de cuvelage suivant la NF DTU 14.1 n'est pas visée par le présent avis technique.

2.2.2. Caractéristiques des composants

2.2.2.1. Sous-couche ARDEX SK 100 W

La sous-couche ARDEX SK 100 W est constituée d'une feuille de polyéthylène blanche revêtue d'une couche de polypropylène non tissé sur chaque face.

Dimensions

- Épaisseur de la sous-couche (mm) : 0,51
- Longueur (m) : 10 ou 30
- Largeur (m) : 1

Autres caractéristiques

- Masse surfacique (g/m²) : 315 (± 10 %)
- Couleur : blanc avec dessin de gouttelettes grises
- Résistance à la traction (EN 12311-2) :
 - sens longitudinal ≥ 177.1 % à 311.5 N/50 mm,
 - sens transversal ≥ 279.2 % à 164.2 N/50 mm.

2.2.2.2. Produits de pose de la sous-couche ARDEX SK 100 W et du carrelage collé

Les colles à carrelage utilisées pour coller la sous-couche ARDEX SK 100 W sur le support puis mettre en œuvre le carrelage doivent bénéficier d'un certificat QB en cours de validité.

Les colles à utiliser sont listées ci-dessous :

Mortiers colles pour le sol et le mur

- ARDEX X77 FLEX (C2 S1 E)
- ARDEX CT 25 (C2 E)

Mortier colle spécial sol

- ARDEX X78 FLEX (C2 S1 E G)

Les joints à utiliser sont listés ci-dessous :

Joints hautes résistance

- ARDEX GK
- ARDEX FK NOUVEAU

Joints cimentaires

- ARDEX G10
- ARDEX G9
- ARDEX G8
- ARDEX G7
- ARDEX G6
- ARDEX G5
- ARDEX G4

Joints époxy

- ARDEX RG PLUS
- ARDEX RG 12
- ARDEX WA

2.2.2.3. Produits connexes

2.2.2.3.1. Bande de pontage entre lés

Bande de pontage ARDEX SK 12 Tricom de 10 m ou 50 m.

- Épaisseur (mm) : 0,42
- Largeur (cm) : 11,8 – 12,0
- Longueur (m) : 10 ou 50
- Masse surfacique (g/m²) : 180 (± 10 %)

2.2.2.3.2. Angles préformés rentrants ou sortants

Les angles préformés ARDEX SK 90 et ARDEX SK 270 sont présentés en lot de 10 coins. Chaque aile de l'angle préformé présente une longueur de 120 mm. L'épaisseur des coins est de 0,32 – 0,52 mm.

2.2.2.3.3. Manchons pour tuyaux

ARDEX SK W et ARDEX SK F de format 120 x 120 cm, et 425 x 425 mm, avec une ouverture centrale de 15 mm de diamètre et 0,32 – 0,51 mm d'épaisseur.

2.2.2.4. Primaires

2.2.2.4.1. Support poreux en intérieur**ARDEX P 52**

- Couleur : blanc avec reflets verts
- pH : 7-8
- Masse volumique : 1 - 1,1 g/cm³
- 43-47 %

ARDEX P 52 Ready

- Couleurs : blanc avec reflets verts
- pH : 7-8
- Masse volumique : 1 g/cm³
- 14.3-15.7 %

ARDEX P 51

- Couleurs : blanc
- pH : 7-9

- Masse volumique : : 1 - 1,3 g/cm³
- 40-44 %

ARDEX P 51 Ready

- Couleur : blanc
- pH : 7-9
- Masse volumique : 1 g/cm³
- 13.2 – 14.1 %

2.2.2.4.2. Support poreux et non poreux en intérieur et extérieur

ARDEX P4 Ready

- Couleur : blanc
- pH : 7.5 – 8.5
- Masse volumique : 1,5 g/cm³
- 72-74 %

2.2.2.5. Mastics sanitaires

ARDEX SE

- Nature : Silicone
- Dureté Shore A : 25
- Densité (kg/m³) : 1008 ± 2
- Conditionnement : Cartouche de 310 ml
- Durée de conservation : 24 mois dans l'emballage d'origine non ouvert, conservé à l'abri du gel, du soleil et de l'humidité.

ARDEX SC Matt

- Nature : Silicone
- Dureté Shore A : 30
- Densité (kg/m³) : 1000 ± 2
- Conditionnement : Cartouche de 310 ml
- Durée de conservation : 12 mois dans l'emballage d'origine non ouvert, conservé à l'abri du gel, du soleil et de l'humidité.

ARDEX ST

- Nature : Silicone
- Dureté Shore A : 26
- Densité (kg/m³) : 1000 ± 2
- Conditionnement : Cartouche de 310 ml
- Durée de conservation : 12 mois dans l'emballage d'origine non ouvert, conservé à l'abri du gel, du soleil et de l'humidité.

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Supports en sol

2.3.1.1. Reconnaissance du support et préparation éventuelle

La reconnaissance et la préparation des supports en sol en travaux neufs et de rénovation sont effectuées selon les préconisations du § 7.1.1 du CPT SPEC Nattes (*e-cahier du CSTB n° 3788*).

2.3.1.1.1. Supports neufs

Chape à base de sulfate de calcium

La chape doit être réalisée conformément à l'Avis Technique correspondant en cours de validité. Le primaire du fabricant de la colle utilisée, adapté au support, est appliqué après vérification de l'humidité résiduelle de la chape tel que défini au § 7.1.1.2 du Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution « CPT SPEC Nattes », *e-cahier du CSTB n° 3788*.

Le primaire est appliqué au rouleau après vérification de l'humidité résiduelle de la chape. Il doit être sec au toucher avant l'application du mortier colle visant l'emploi sur chape à base de sulfate de calcium après primaire associé pour coller ARDEX SK 100 W.

Chape sèche

La chape doit être réalisée conformément à l'Avis Technique correspondant en cours de validité. L'application éventuelle d'un primaire avant la mise en œuvre de la protection à l'eau est définie dans la fiche primaire du fabricant de la colle utilisée (cf. § 2.2.2.4 du Dossier Technique).

2.3.1.1.2. Supports anciens

La reconnaissance du support doit être effectuée suivant le § 6 du CPT Sols P3 - Rénovation.

Le cas échéant, les primaires adaptés à chaque support en travaux de rénovation et les prescriptions de mise en œuvre propre à chacun sont indiqués dans la fiche d'emploi des primaires du fabricant disponible sur le site certification des colles à carrelage du CSTB.

2.3.2. Supports en murs**2.3.2.1. Reconnaissance du support et préparation éventuelle**

La reconnaissance et la préparation des supports en mur en travaux neufs et de rénovation sont effectuées selon les préconisations du § 7.1.2 du CPT SPEC Nattes (*e-cahier du CSTB* n° 3788).

Nature des supports nomenclature			Enduit base plâtre		Cloison en carreaux de plâtre			Cloison ou doublage de mur		Cloison en carreaux de terre cuite		Maçonnerie en bloc de béton cellulaire		Enduit base ciment	Béton															
			S4	S5	S8	S9	S10	S6	S7	S11	S12	S14	S13	S3	S2	S1														
Degré d'exposition à l'eau des locaux	EA																													
	EB																													
	EB+ priv.	hors zone d'emprise bac à douche/baignoire																												
		dans zone d'emprise bac à douche/baignoire						6		2		2																		
	EB+ coll.							3		4		4																		
	EC									4		4																		
Revêtements associés Poids ≤ 40 kg/m²	Plaquettes murales de terre cuite						C2 et S ≤ 231 cm²																							
	Carreaux de terre cuite	Groupes AIIa - AIIb - AIII BIIa - BIIb - BIII	C2 si S ≤ 300 cm² C2-S1/S2 si 300 ≤ S ≤ 900 cm²																											
			Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau > 3 %	C2 et S ≤ 2200 cm²										C2 si S ≤ 2200 cm² C2-S1/S2 si 2200 cm² ≤ S ≤ 3600 cm² jusqu'à 6 m																
	Faïence																	Groupe BIII												
	Pierres naturelles de porosité > 2%																													
	Pierres naturelles de porosité ≤ 2%																													
	Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau ≤ 3 % et > 0,5 %	Groupes AI- BIIb	C2 et S ≤ 120 cm²																											
																		Carreaux céramiques pleinement vitrifiés d'absorption d'eau ≤ 0,5 %	Groupes AI - BIa											
	Pâte de verre, émaux																													
Nature des supports (nomenclature)																														
S1 : murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton ayant un aspect de parement courant																														
S2 : murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton ayant un aspect de parement soigné																														
S3 : enduit à base de ciment (bâtard, ciment, monocouche de catégorie OC3) sur mur en béton ou murs et parois en maçonnerie de type Rt3																														
S4 : enduit au plâtre sur murs et parois en maçonnerie présentant une dureté Shore C minimale ≥ 40																														
S5 : enduit au plâtre sur murs et parois en maçonnerie présentant une dureté Shore C minimale ≥ 60																														
S6 : plaques de parement en plâtre non hydrofugé (faces cartonnées) éléments de doublage solidaire du support ou éléments de cloisons légères ou de doublage indépendant																														
S7 : plaques de parement en plâtre hydrofugé – type H1																														
S8 : cloisons en carreaux de plâtre																														
S9 : cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé (coloration bleue)																														
S10 : cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé « plus » ou « hydro » (coloration verte)																														
S11 : cloisons en carreaux de terre cuite nus (non revêtus d'enduit) montés avec un liant colle à base de plâtre																														
S12 : cloisons en carreaux de terre cuite nus (non revêtus d'enduit) montés avec un liant colle à base de ciment																														
S13 : parois maçonnées en blocs de béton cellulaire montés avec un liant colle à base de ciment																														
S14 : cloisons nues en blocs de béton cellulaire montées avec un liant colle à base de plâtre																														
Légende																														
	Support visé en pose collée directe dans le NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1).																Support non visé.													
2	Le carrelage doit être mise en œuvre jusqu'à 2 m de haut par rapport au fond de l'appareil sanitaire (tolérance 10 %) et l'ensemble de la surface carrelée est protégé par le procédé ARDEX SK 100 SPEC.																													
3	Le carrelage doit être mise en œuvre jusqu'au plafond (ou au plafond suspendu) et l'ensemble de la surface carrelée est protégé par le procédé ARDEX SK 100 SPEC, pied de cloison compris.																													
4	Support admis en pose collée directe si le revêtement sur l'autre face de la cloison n'est pas sensible à l'eau. Sinon le carrelage doit être mis en œuvre jusqu'au plafond (ou au plafond suspendu) et toute la surface carrelée doit être protégée par le procédé ARDEX SK 100 SPEC, pied de cloison compris.																													
6	Support admis sans exigence complémentaire si le traitement des joints et les rebouchages sont effectués en totalité avec des produits hydrofugés conformément aux dispositions définies dans l'Avis Technique. Sinon, mise en œuvre du procédé sous carrelage ARDEX SK 100 SPEC - sous-couche et carrelage collé - jusqu'à 2 m de haut (tolérance 10 %) par rapport au fond du bac à douche ou de la baignoire.																													

Tableau 1 – ARDEX SK 100 SPEC : supports admis en murs intérieurs - travaux neufs - en pose collée à l'aide d'un MORTIER COLLE en fonction de l'exposition à l'eau du local

2.4. Dispositions de mise en œuvre du procédé en sols

2.4.1. Mise en œuvre de la sous-couche ARDEX SK 100 W

2.4.1.1. Traitement préalable

Canalisations

Pour les canalisations traversantes, un coffrage de 20 cm de côté et 10 cm de haut doit être réalisé au pied de la canalisation.

2.4.1.2. Application en partie courante

- Les lés d'ARDEX SK 100 W sont découpés sur mesure en fonction des besoins.
- Le mortier colle est appliqué sur le support à l'aide d'un peigne denté de 4 x 4 x 4 mm ou 6 x 6 x 6 mm fortement incliné de manière à respecter une consommation en mortier colle de 1,8 à 2,2 kg/m².
- La sous-couche ARDEX SK 100 W est ensuite appliquée : orienter précisément la sous-couche SK 100 W dès son positionnement et tirer légèrement sur celle-ci pour bien la tendre. Une pression est exercée du centre du lé vers l'extérieur. A l'aide de la face lisse d'une taloche à plat ou une taloche à enduire tenue en biais, le lé est marouflé en prenant soin d'éliminer l'air qui se trouve dessous.

Nota : Ne pas circuler sur la sous-couche dans la phase de durcissement du mortier colle (12 heures environ).

2.4.1.3. Raccordement de deux lés de ARDEX SK 100 W

Les lés peuvent être posés bord à bord ou avec un simple recouvrement.

- Raccordement bord à bord :
 - juxtaposer les deux lés,
 - appliquer dans la zone de raccord le mortier colle puis maroufler fermement la bande ARDEX SK 12 TRICOM en recouvrant des 2 lés marouflée fermement.
- Raccordement par recouvrement :
- superposer les deux lés avec un recouvrement de 5 cm minimum,
- coller-les ensemble à l'aide de la colle et la spatule utilisée pour la pose en partie courante.

2.4.1.4. Traitement des points singuliers

2.4.1.4.1. Raccordement sol-mur

La remontée d'étanchéité est réalisée :

- soit au moyen de ARDEX SK 100 W appliquée en partie courante et remontée en murs sur une hauteur de 5 cm au moins au-dessus du revêtement fini,
- soit au moyen de la bande d'étanchéité ARDEX SK 12 TRICOM collée en sol avec le mortier colle appliqué à l'aide d'un peigne denté 4 x 4 x 4 cm.
 - La hauteur du relevé de jonction sol-mur au-dessus du niveau fini de l'ouvrage horizontal doit être de 5 cm au moins.

Pour réaliser une jonction sol-mur sur cloison, enduit au plâtre ou en carreau de plâtre, une couche préalable de primaire doit être appliquée au mur sur 10 cm de haut.

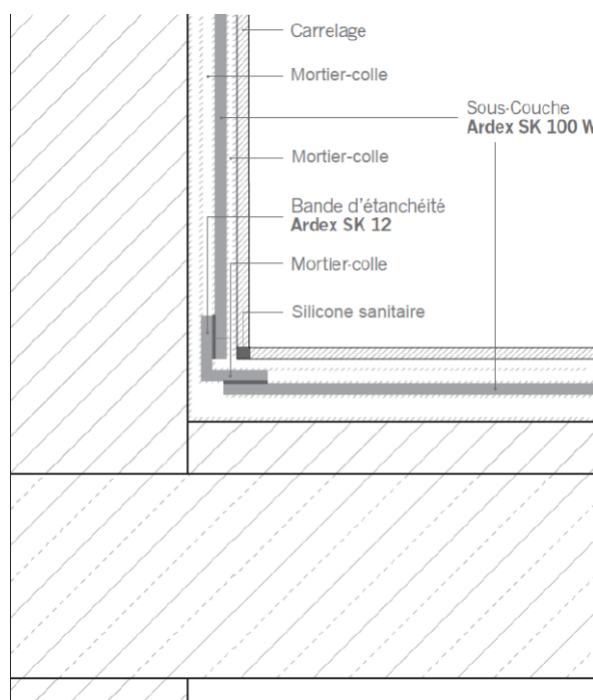


Figure 1 – Raccordement sol-mur

2.4.1.4.2. Traitement des angles

Les angles rentrants et sortants sont traités au moyen :

- soit des angles préformés ARDEX SK 90 et ARDEX SK 270 posés avec le même mortier colle,
- soit les bandes de pontage ARDEX SK 12 Tricom posées avec le même mortier colle.

Les recouvrements et le collage seront réalisés avec la colle à carrelage.

2.4.1.4.3. Appareils sanitaires

La pose des appareils sanitaires est effectuée selon les préconisations du § 7.3 du CPT SPEC Nattes (*e-cahier du CSTB* n° 3788), notamment pour les points suivants :

Cas des supports bois et chapes sèches

Le SPEC doit être mis en œuvre sur la totalité du sol et de la périphérie. Les appareils sanitaires sont fixés sur le carrelage fini.

Cas des chapes à base de sulfate de calcium

Le SPEC doit être mis en œuvre uniquement sur la périphérie du local.

- Cas d'une chape à base de sulfate de calcium mise en œuvre sur support bois :
 - Le bac à douche ou la baignoire sont installés après la mise en œuvre du carrelage sur l'ensemble de la surface du local.
- Cas d'une chape à base de sulfate de calcium mise en œuvre sur support non sensible à l'eau
 - Soit une réservation est réalisée pour poser le bac à douche ou la baignoire directement sur le support. Un traitement identique à celui de la périphérie de la pièce humide est effectué au niveau du coffrage.
 - Soit le bac à douche ou la baignoire sont installés après la pose du carrelage sur l'ensemble de la surface du local.

2.4.2. Traitement des joints

Joints de fractionnement du support

Les joints de retrait et de fractionnement peuvent être recouverts avec la sous-couche ARDEX SK 100 W.

2.4.3. Pose du carrelage

Délais avant la pose du carrelage

Pour de petites surfaces ($S \leq 10 \text{ m}^2$ environ), la pose du carrelage peut avoir lieu à l'avancement de la pose de la sous-couche ARDEX SK 100 W avant le début de prise du mortier colle. Dans les autres cas, attendre le lendemain.

Protection de la sous-couche au sol

Pour toute circulation piétonnière sur la sous-couche et en cas de retard pour la mise en œuvre du carrelage, il faut protéger la sous-couche ARDEX SK 100 W en posant des planches ou des panneaux d'isolants dans les zones de circulation.

2.4.3.1. Partie courante

La mise en œuvre du carrelage est réalisée conformément aux prescriptions prévues pour le support sous-jacent (sous ARDEX SK 100 W) dans le NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

2.4.3.2. Joints entre carreaux

Pour la réalisation des joints entre carreaux, se référer aux indications du NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

2.4.3.3. Joints périphériques

Les joints périphériques sont traités selon les prescriptions du NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

2.4.3.4. Joint de fractionnement du carrelage

Il n'est pas nécessaire de prévoir de joint de fractionnement, traiter avec le mastic sanitaire ARDEX SE.

2.4.4. Mise en service

Pour la pose collée, elle est faite conformément aux prescriptions générales indiquées dans le NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

En particulier :

- Circulation piétonne : 24 h après la réalisation des joints.
- Mise en service : 48 h après la réalisation des joints.

2.5. Disposition de mise en œuvre du procédé en murs

2.5.1. Mise en œuvre de la sous-couche ARDEX SK 100 W**2.5.1.1. Traitement préalable (figure 2)**

Les raccords sol - murs et canalisation traversante doivent être traités partout où est appliqué ARDEX SK 100 W Leur traitement est réalisé avant la partie courante.

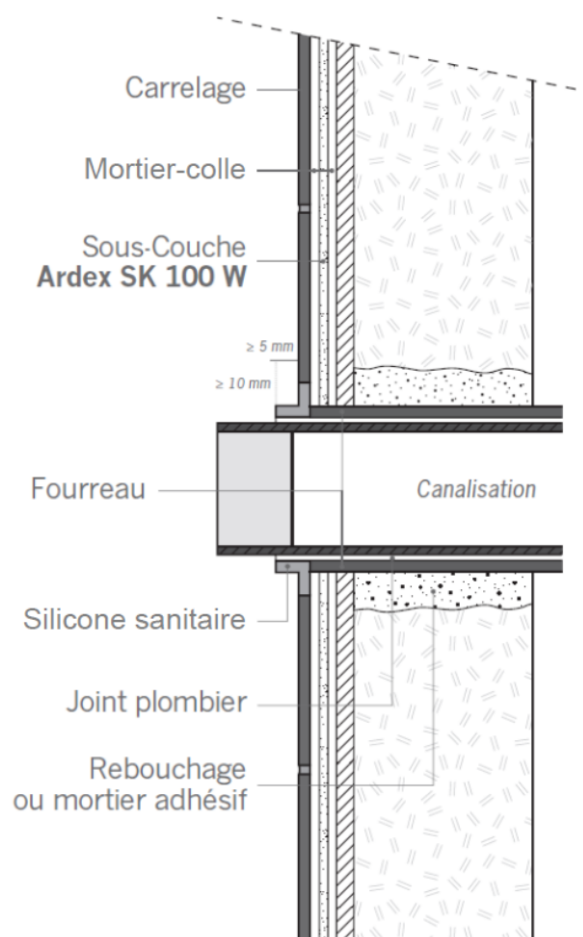


Figure 2 – Raccordement à une canalisation traversante murale

2.5.1.1.1. Raccordement sol-murs

Les dispositions du § 2.4.1.4.1 sont à suivre.

La plinthe se pose directement sur la remontée en ARDEX SK 12 TRICOM avec la colle utilisée pour le collage des lés.

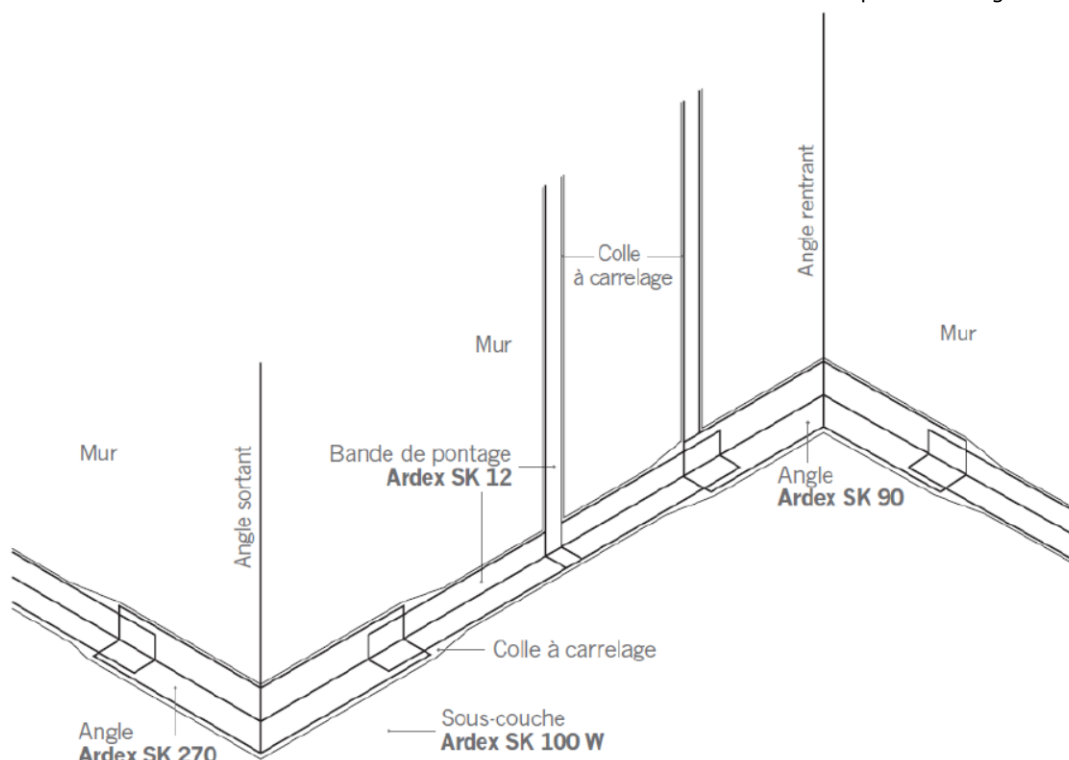


Figure 3 – Angles rentrants sortants – murs

Canalisations traversantes

Pour les canalisations traversantes, utiliser la collerette ARDEX SK W ou SK F en association avec un mastic sanitaire ARDEX SE pour la fixer sur la gaine de protection du tuyau.

2.5.1.2. Application partie courante

Les lés ARDEX SK 100 W sont posés soit horizontalement soit verticalement.

Pour la pose horizontale, la pose s'effectue du bas vers le haut.

- Les lés ARDEX SK 100 W sont découpés sur mesure en fonction des besoins.
- La colle est appliquée sur le support à l'aide d'un peigne denté de 4 x 4 x 4 mm ou 6 x 6 x 6 mm de manière à respecter la consommation en colle de 2 à 2,5 kg/m².
- La sous-couche ARDEX SK 100 W est ensuite appliquée. Orienter précisément la sous-couche ARDEX SK 100 W dès son positionnement et tirer légèrement sur celle-ci pour bien la tendre. Une pression est exercée du centre vers l'extérieur. A l'aide de la face lisse d'une taloche à plat ou une taloche à enduire tenue en biais, le lé est marouflé en prenant soin d'éliminer l'air qui se trouve dessous.

2.5.1.3. Raccordement de deux lés

Les dispositions du § 2.4.1.3 sont à suivre.

2.5.2. Traitement des points singuliers

2.5.2.1. Raccordement mur-mur

Le raccordement mur - mur s'effectue en même temps que la partie courante. Se reporter au § 2.4.1.3.

2.5.2.2. Appareils sanitaires

Les appareils sanitaires posés au mur (bidet, lavabo, cuvette de WC) sont fixés sur la sous-couche ARDEX SK 100 W à l'aide de chevilles préalablement enrobées d'un mastic sanitaire conforme à la norme NF EN 15651-3.

Les raccords entre le mur et le bac à douche, le lavabo ou la baignoire doivent être réalisés avec ARDEX SE.

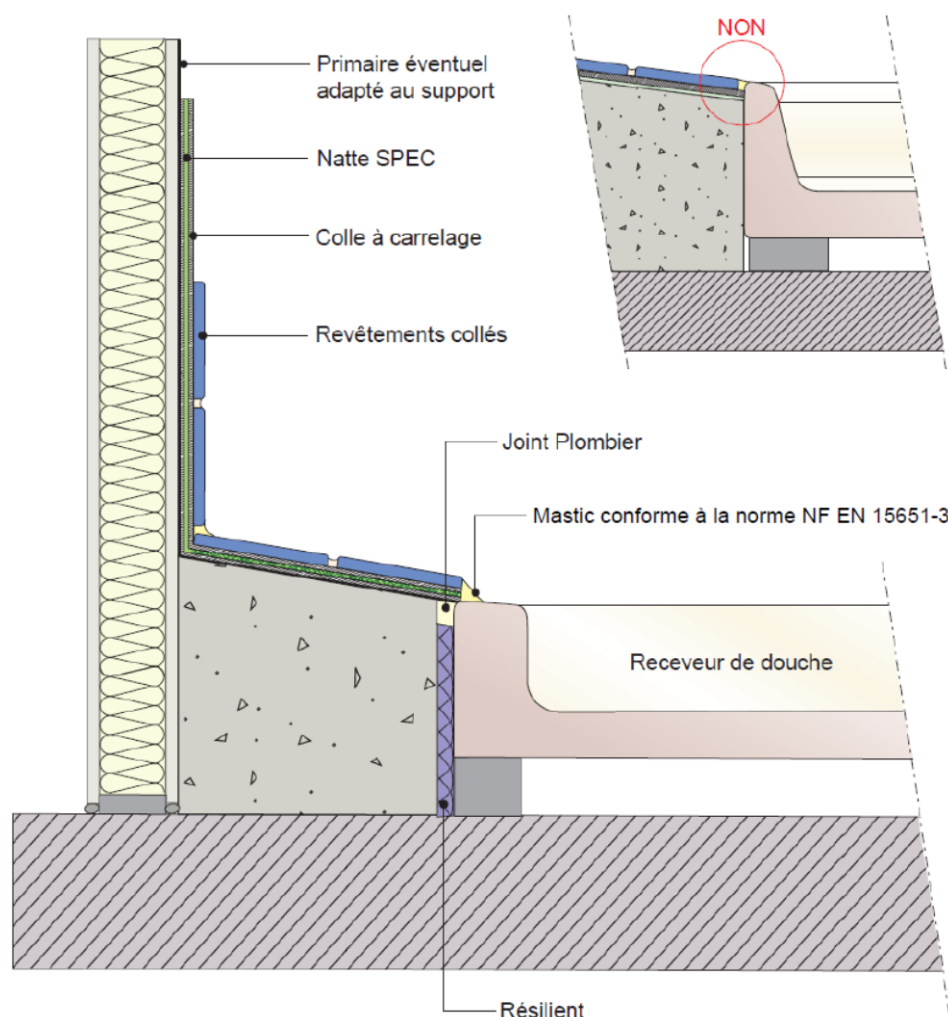


Figure 4 – Raccordement receveur de douche

2.5.3. Pose collée du carrelage

La mise en œuvre du carrelage peut être réalisée le lendemain.

2.5.3.1. Partie courante

La mise en œuvre du carrelage est réalisée conformément aux prescriptions prévues pour le support sous-jacent (sous ARDEX SK 100 W) dans le NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1) « Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs ».

2.5.3.2. Joints entre carreaux

Pour la réalisation des joints entre carreaux, se référer aux indications du NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1) « Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs ».

2.6. Maintien en service du produit ou procédé

Le maître d'ouvrage doit être alerté par l'entreprise de mise en œuvre qu'une inspection périodique des mastics de finition est nécessaire et peut amener à un remplacement de ces derniers.

2.7. Traitement en fin de vie

2.8. Assistante technique

La Société ARDEX France met son assistance technique à la disposition des entreprises, des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, pour la mise en route des chantiers et la maîtrise des aspects particuliers de ce procédé.

Nota : Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage ni à l'acceptation des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

Les contrôles suivants sont réalisés dans l'usine productrice de Wuppertal en Allemagne par le fabricant sous-traitant (certifié ISO 9001) :

- Masse surfacique (chaque lot),
- Dimensionnels (chaque lot),
- Résistance aux chocs (EN 12691) : 1 fois/an,
- Résistance à la traction (EN 527) : 2 fois/an.

2.10. Mention des justificatifs

2.10.1. Résultats expérimentaux

Des essais pour l'évaluation de l'aptitude à l'emploi du procédé ARDEX SK 100 W ont été réalisés au CSTB : rapport d'essais n° DSR-SOLS-21-16116.

2.10.2. Références chantiers

- Lancement du procédé : 2011
- Importance des chantiers : 37 000 m² ont été réalisés en France depuis 2011